M.R.B.C. - A.A.T.L. M. P. CRAHAY Direction des Monuments et des Sites C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1 1035 Bruxelles

V/Réf.: xxx

N/Réf.: AVL/AH/Bxl-3.13/s451/OE

Annexe: /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

<u>Objet</u>: <u>WOLUWE-SAINT-LAMBERT.</u> Parc de Roodebeek. Demande de classement de la <u>totalité du Musée Communal située dans la maison Devos sise 38-40, rue de la <u>Charrette.</u></u>

Dossier traité par Mme I. Leroy

Conformément aux dispositions de l'article 222 §1 et 227 du Cobat et en réponse à votre courrier du 26 novembre 2008 sous référence, réceptionné le 28 novembre dernier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 18 février 2009 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un <u>avis favorable</u>.

L'arrêté du 15/11/2001 inscrit la maison Devos sur la liste de sauvegarde comme monument pour sa totalité en raison de sa valeur historique et artistique.

L'intérêt de la maison, dont les façades en maçonnerie de briques sont recouvertes de toitures en tuiles rouges (toit de chaume jusque dans les années 1930), réside dans son <u>aspect pittoresque tant à l'extérieur qu'à l'intérieur</u>. Elle se caractérise par l'articulation réfléchie des différents corps de bâtiments et par la présence de pignons à gradins, de tourelles et de baies de dimensions différenciées. L'intérieur est remarquable par la présence, dans les anciennes pièces de vie, de boiseries, de cheminées monumentales et de carreaux de céramique hollandaise provenant de Makkum.

L'origine du bien remonte à 1884 lorsqu'Emile Devos construit une maison de campagne sur un terrain, exploité jusqu'alors comme carrière. Transformée une première fois en 1893, la maison adopte son aspect et sa disposition en plan actuels pour devenir la résidence permanente du propriétaire. Une nouvelle campagne de transformation a lieu en 1912. A cette occasion, le grand salon est entièrement réaménagé dans l'esprit du XVIIe siècle et décoré d'un plafond mouluré avec toiles marouflées. Le salon sera augmenté d'une rotonde dont il est séparé par une baie flanquée de colonnes torsadées qui ont aujourd'hui disparues.

Revenu à la commune par testament des derniers héritiers de E. Devos, le bien a constitué, avec la villa Montald, le noyau du parc de Roodebeek inauguré en 1948. La maison a été réaménagée comme musée pour ouvrir ses portes en 1950.

En conclusion, l'ancienne maison Devos mérite d'être classée en tant exemple particulièrement représentatif en Région bruxelloise du courant pittoresque en architecture. La mesure de protection porte sur la totalité de la maison bien que certaines pièces ainsi qu'une partie des dégagements (plus particulièrement aux étages) soient intégrés au classement pour leur valeur d'accompagnement plutôt que pour leur valeur patrimoniale intrinsèque. Cette mesure de protection devra, notamment, permettre de revenir à l'état 1912 des espaces principaux, de les restaurer et, le cas échéant, d'en restituer les éléments disparus.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO Secrétaire G. VANDERHULST Président f.f.